



État des lieux sortant non fait

Par **nadege04**, le **06/11/2009** à **18:39**

Bonjour,
j'aurais besoin d'aide sur un probleme que je rencontre actuellement.
Voici la situation.

Il y a deux semaines maintenant, je devais avoir un appartement en location. Lorsque nous sommes arrivés sur les lieux, l'agence immobilière se rend compte que l'état des lieux sortant n'a pas été fait et l'ancien locataire ne répond plus aux appels.

Du coup, je me retrouve sans appartement depuis 2 semaines, et ils ne me proposent rien d'autre car aucun appartement ne serait disponible.

Selon eux, il faut mandater un huissier. Cet huissier doit envoyer une convocation à l'ancien locataire et seulement après cela je pourrais entrer dans l'appartement.

Est-ce normal que cela prenne autant de temps et est-ce que ce sont les démarches habituelles? Que puis-je demander en compensation?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Nadège

Par **jeetendra**, le **07/11/2009** à **09:15**

[fluo]ADIL[/fluo]

1 B, Rue Valserrès, 05000 Gap

04 92 21 05 98?

Bonjour, ce n'est pas à vous de faire partir l'ancien locataire (c'est le travail de l'agence, du propriétaire), pour le loyer non plus (votre entrée dans le logement n'est pas effectif, pas d'état des lieux), contactez l'Association ADIL de Gap, ils tiennent des permanences

juridiques à l'attention des locataires et vous aideront, bon week-end à vous.